

Site Natura 2000 des Gorges de la Truyère

Bulletin d'information n°3
Novembre 2011

Je suis forestier
Je signe un contrat forestier Natura 2000 : bois sénescent

Je suis propriétaire
Je signe la Charte Natura 2000

Je suis chasseur
J'encourage la signature de la charte et des contrats

Je suis élu
Ma commune s'engage dans la charte

Comment puis-je m'impliquer dans le site Natura 2000 ?

Je suis agriculteur
Je signe une (des) MAEt

Je suis élève ; je suis habitant
j'installe un refuge LPO dans mon école / dans mon jardin

Je suis naturaliste
Je transmets mes données à la LPO grâce à faune-auvergne.org

Je suis touriste
Je visite le site web : gorgesdelatruyere-cantal.n2000.fr

Je suis forestier
Je signe un contrat forestier Natura 2000 : bois sénescent



La rédaction du Document d'Objectifs est finie, la mise en œuvre des actions va bientôt commencer !!!

Lors de la réunion du Comité de pilotage du 4 novembre dernier, les actions du Document d'objectifs ont été présentées puis validées par les membres. Ce qui est la première étape pour leur mise en œuvre.

A cette même occasion, la Communauté de communes du Pays de Pierrefort a été élue structure porteuse du site Natura 2000, et, M. Louis Galtier, Président du Comité de pilotage. Cela contribuera à une meilleure appropriation locale de Natura 2000 et permettra de faciliter la mise en place des actions favorables pour les oiseaux et pour le territoire des Gorges de la Truyère.

Quelques mesures sont présentées dans ce bulletin, la structure animatrice aura 6 ans pour les réaliser. Une implication dans la démarche Natura 2000 de l'ensemble des acteurs du territoire sera indispensable pour atteindre les objectifs de développement durable de ce site.



Comment plier la cocotte en papier ?

Pas d'enfant à portée de main pour vous expliquer ? Pas de panique : suivez les instructions.

1 Découpez le carré ci-dessus, retournez-le, puis pliez le carré dans ses deux diagonales.

2 Dépliez le carré, puis rabattez chacun des coins au centre.

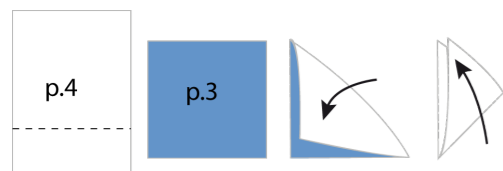
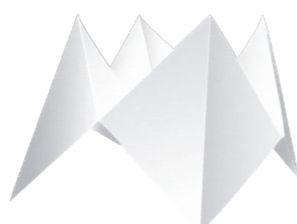
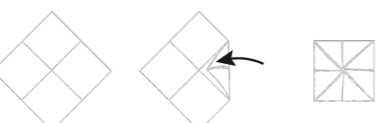


4 Pliez ce nouveau carré en deux et dans les deux sens afin de lui donner sa forme définitive.



Maintenant, à vous de jouer !

3 retournez le carré ainsi obtenu et rabattez de nouveau chacun des coins au centre.



Les actions proposées par Natura 2000 : quelques exemples

Les outils Natura 2000

• La Charte :

Elle est à destination des propriétaires de parcelles non bâties comprises dans le site Natura 2000. Il s'agit pour le propriétaire de suivre des engagements de bonnes pratiques n'engendrant pas de surcoût et permettant de favoriser le maintien des oiseaux et de leurs milieux de vie. Le signataire de la Charte bénéficie de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles sur lesquelles il s'engage. Si un propriétaire veut s'impliquer dans cette démarche il n'est pas obligé d'engager toutes ses parcelles.

• Les MAET :

Les « Mesures agri-environnementales territorialisées » sont destinées aux agriculteurs exploitants des parcelles dans la zone Natura 2000. Ces MAET ont pour objectif de maintenir la capacité des prairies, parcours et landes, à nourrir les oiseaux par la présence de graines et d'insectes ainsi que de maintenir et entretenir les lieux favorables à leur nidification (landes, arbres, haies et prairies). Près d'un quart des agriculteurs du site ont répondu favorablement, ce qui est très encourageant. Le début de la contractualisation devrait démarrer au printemps 2012.

• Les Contrats Natura 2000 :

Il existe 2 types de contrats Natura 2000. Les contrats Natura 2000 forestiers qui peuvent être mis en place dans les forêts exploitables. Ils ont pour objectif, soit de garder les vieux arbres (le manque à gagner est indemnisé selon un barème forfaitaire par essence, fixé regionalement), soit de restaurer les milieux (par exemple : rétablissement de clairières ou de landes...).

Les contrats ni agricoles ni forestiers dits « ni-ni » sont éligibles en dehors des zones déclarées à la PAC et en dehors des zones forestières ; il peut s'agir par exemple des landes ou des milieux rocheux. Les plus adaptés au site des Gorges de la Truyère vont être ceux permettant de financer la réouverture de milieux.

Acquisition de parcelle peu ou pas rentable par les conservatoires : vous êtes vendeurs ?

Les parcelles qui ont peu d'intérêt pour vous peuvent en avoir pour les oiseaux. Si les contrats ou la charte ne sont pas adaptés à ces zones, ces parcelles peuvent potentiellement être acquises par le conservatoire du littoral pour être gérées de manière exemplaire.



Améliorer la connaissance de la présence des espèces sensibles sur le site

Permettrait de mieux les prendre en compte pour la réalisation d'actions conservatoires, lors des activités courantes du site, lors de différents projets...



Projets de territoire : participation aux montages afin que les objectifs du site soient bien pris en compte

Lors de tous les projets, plus la problématique Natura 2000 est prise en compte tôt dans le processus, plus il est facile de l'adapter pour qu'il soit favorable aux espèces rares et menacées à l'échelle de l'Europe. Participer aux réunions de montage de projet y contribuera.



Les produits phytosanitaires : une étude en coordination avec d'autres sites Natura 2000 pour connaître leurs impacts sur les insectes et leurs prédateurs : les oiseaux mais aussi les chauves-souris

Cette étude permettrait de montrer quelles sont les méthodes de traitements les plus pertinentes en terme d'effet sur le bétail et sur l'écosystème de la prairie, afin de les valoriser auprès des vétérinaires et éleveurs.



Réalisation de diagnostics pour les structures volontaires proposant des activités de pleine nature

Ce diagnostic permettrait, pour les structures qui le souhaitent, de leur proposer des améliorations en fonction des parcours utilisés et des activités pratiquées pour le respect et la valorisation des espèces et de leurs milieux de vie.



Contact

Sabine Boursange ; LPO Auvergne

Maison des Services,
4, rue du Fbg Notre-Dame 15300 Murat
tél: 04.71.20.28.85
mail: sabine.boursange@lpo.fr

Communauté de communes du
Pays de Pierrefort

1 bis rue du Plomb du Cantal
15230 PIERREFORT
Tél: 04.71.23.23.54